

# Dossier de Presse



## YONNE 2020



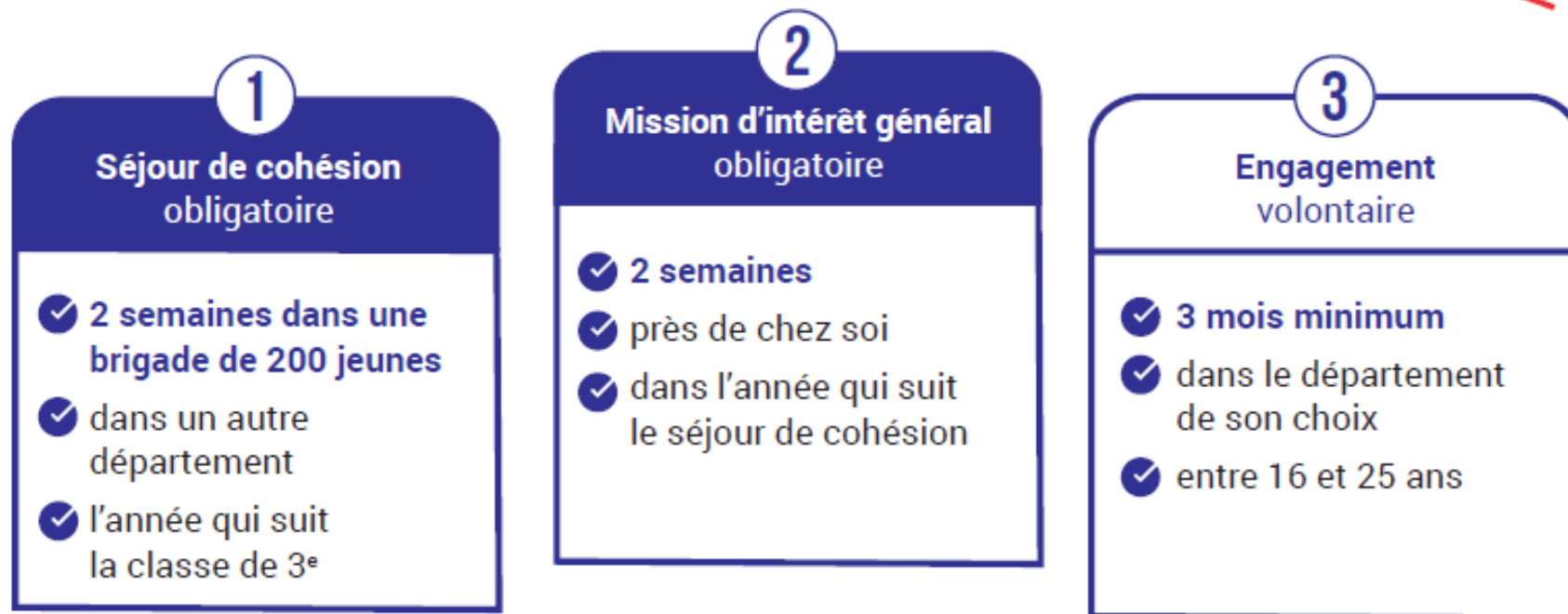
# Les objectifs du SNU

## 4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté



## 3 ÉTAPES CLÉS



**Lorsque le jeune s'engage sur le séjour de cohésion il s'engage de facto dans une mission d'intérêt général**

# La phase 1 : Le séjour de cohésion dans l'Yonne

Le séjour de cohésion de 12 jours se déroulera du 22 juin au 3 juillet 2020 au lycée agricole La Brosse à Venoy.

Il accueillera 200 jeunes venant d'autres départements.



# La phase 1 : Le séjour de cohésion pour les jeunes Icaunais

Les volontaires pourront candidater sur la plateforme [snu.gouv.fr](https://snu.gouv.fr) du 3 février au 3 avril 2020.

Le département de l'Yonne va faire partir 150 jeunes qui feront leur séjour de cohésion dans d'autres départements.



# Les contenus du séjour de cohésion

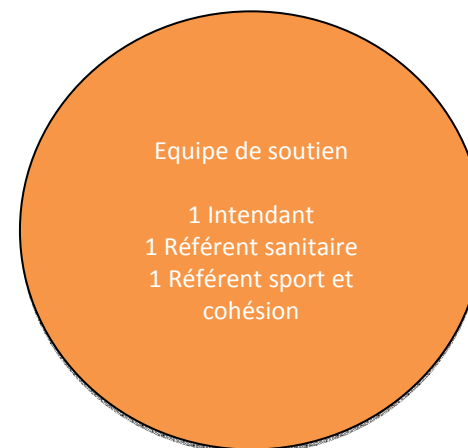
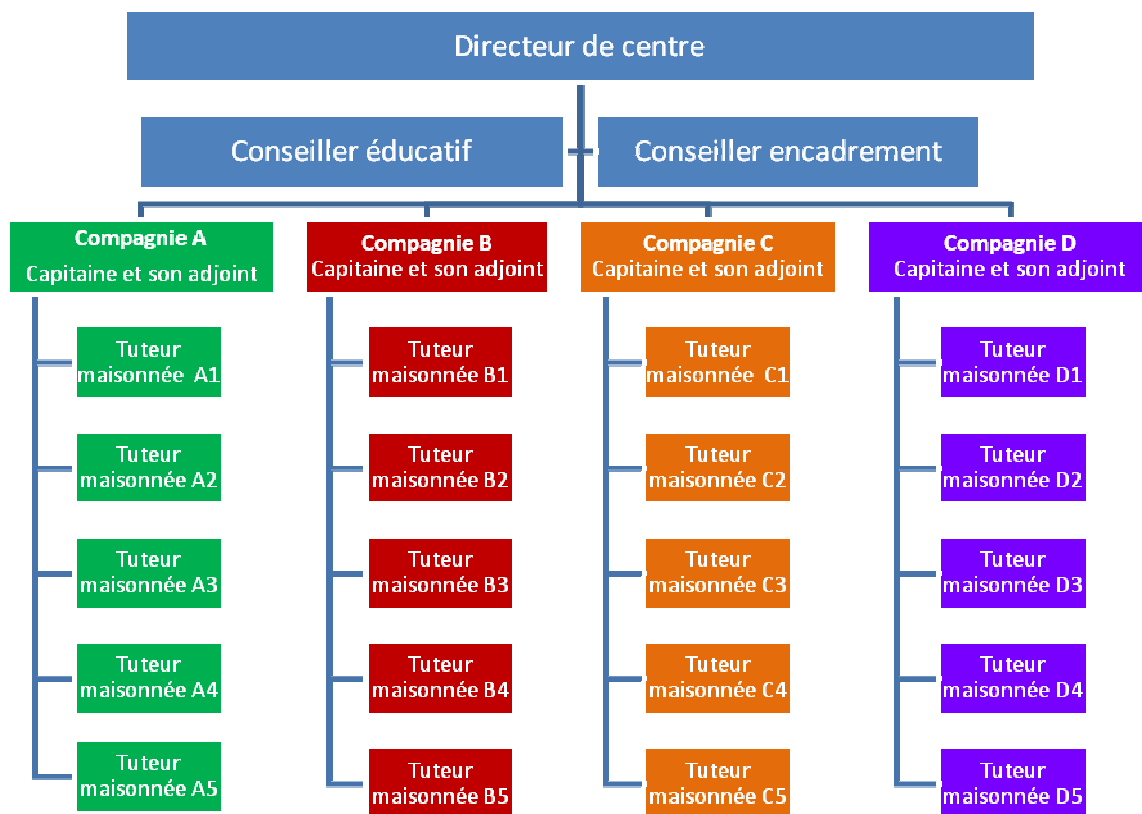
## 7 THÉMATIQUES

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, promotion de la santé, connaissance des services publics et accès aux droits
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- + Point d'étape sur les compétences et l'orientation
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique et solidaire

# Organisation dans les centres SNU

- Maisonnées d'une dizaine de volontaires
- Dortoirs non mixtes
- Expérience de la vie collective
- Port d'une tenue commune
- Temps dédiés à des pratiques de démocratie interne

# Encadrement des volontaires



**Pour 200 volontaires : 34 cadres, soit plus d'1 cadre pour 6 volontaires**



# Questions ...

# Réponses ...



Service national universel

**Toutes vos questions**

**Où vais-je habiter ?**  
Au sein d'une maisonnée, dans des centres de cohésion.

**Les filles et les garçons sont-ils séparés ?**  
Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

**Tout seul ?**  
Non, avec 10 personnes de votre âge, venant d'horizons différents.

**Pourrai-je garder mon portable ?**  
Il est interdit la journée pendant les activités.

**Comment serai-je habillé ?**  
Nous allons vous fournir une tenue que vous pourrez conserver.

**Quel encadrement ?**  
Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

**Comment commencera ma journée ?**  
La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise.

**Que vais-je apprendre ?**  
Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.

**Qui s'occupe des travaux courants du centre ?**  
Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

**Et pour un jeune en situation de handicap ?**  
Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.

# La phase 2 : La mission d'intérêt général

- Des missions en ligne sur la plateforme [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr)
- Quels domaines ?
  - Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.
- Quand ?
  - Tout au long de l'année qui suit le séjour de cohésion (84 heures ou 2 semaines hors temps scolaire), de juillet 2020 à juillet 2021.
- Où ?
  - Associations, collectivités territoriales, services publics, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, ...).
- Des exemples ?
  - Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration culturelle ou de nettoyage environnemental, organisation d'un événement culturel, sportif, ...



# La phase 3 : l'engagement volontaire

## L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

### POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

### DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

### LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.

# Pour s'inscrire au Service national universel !

Rendez-vous dès le 3 février sur le site Internet  
du SNU

[snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)





**Contact Média**

**Nom et prénom : LAGARDE Pascal (chef de projet SNU)**

**Adresse mél : [pascal.lagarde@yonne.gouv.fr](mailto:pascal.lagarde@yonne.gouv.fr)**

**Tel : 06 81 98 49 80**

